

Proposition 1

## **Déshypothéquer le droit à l'école, instaurer un continuum dans le droit commun**



Prise en compte systématique de la dimension du handicap, assortie de mesures compensatoires, dans toutes les lois et politiques de droit commun, en lieu et place des textes législatifs spécifiques.

## Proposition 2

# Désincruster le regard, installer un continuum dans le paysage de l'enfant



Instauration d'une clause dans les conventions avec les chaînes privées pour enfants et les cahiers des charges des chaînes publiques, faisant obligation de donner place aux situations de handicap dans les dessins animés et autres émissions enfantines.

### Proposition 3

## **Démédicaliser l'approche, établir un continuum conceptuel**



Généralisation du recours au vocabulaire commun et au concept pédagogique de « besoins éducatifs particuliers », en cohérence avec le droit universel à l'école et avec la mise en œuvre de pratiques pédagogiques accordées à la diversité des élèves.

#### Proposition 4

## **Déconstruire les frontières, réaliser un continuum entre les structures**



Réalisation d'un maillage étroit entre l'Ecole et les établissements spécialisés, voués à devenir progressivement, sous la responsabilité du service public d'éducation, des centres de ressources, de connaissances, d'expertise ou de soutien à l'Ecole et à la collectivité.

## Proposition 5

# Décatégoriser les réponses, assurer un continuum entre évaluation et parcours personnalisé



Mise en place, dans une visée de personnalisation des parcours, d'un programme de formation (prioritairement de formateurs) à l'évaluation des besoins éducatifs particuliers.

## Proposition 6

# **Distinguer les fonctions, garantir un continuum entre enseignement et accompagnement**



Modélisation et création, au sein d'une profession d'accompagnement de la personne, d'un métier évolutif d'« accompagnant de vie scolaire, professionnelle et sociale », en prenant appui sur les acquis de pays européens et de l'expérience française.

Proposition 7

## **Défragmenter l'itinéraire de l'élève, construire un continuum entre ses étapes**



Obligation pour toute école,  
tout collège, lycée,  
Université ou Grande école  
d'intégrer à son projet  
d'établissement un  
programme d'aides  
et d'accompagnements  
des élèves à besoins  
particuliers.

Proposition 8

**Désinsulariser la question,  
élaborer un continuum entre formation,  
recherche et exercice du métier**



Instauration du principe d'obligation de formation initiale sur les besoins éducatifs particuliers et création de commissions d'experts, à l'échelle nationale et européenne, chargées de concevoir les matrices formatives correspondantes, incluant un tronc commun aux métiers d'éducation.



## Proposition 9

**Pour redonner à l'éducation sa valeur éthique,  
concevoir une organisation signifiant  
l'engagement de l'institution et de ses membres**



Création d'un Ordre des métiers de l'éducation, chargé du respect des exigences professionnelles et déontologiques, traduites par un serment éthique, qui, à l'instar de celui d'Hippocrate, engagerait tout professionnel en matière de besoins éducatifs particuliers.